

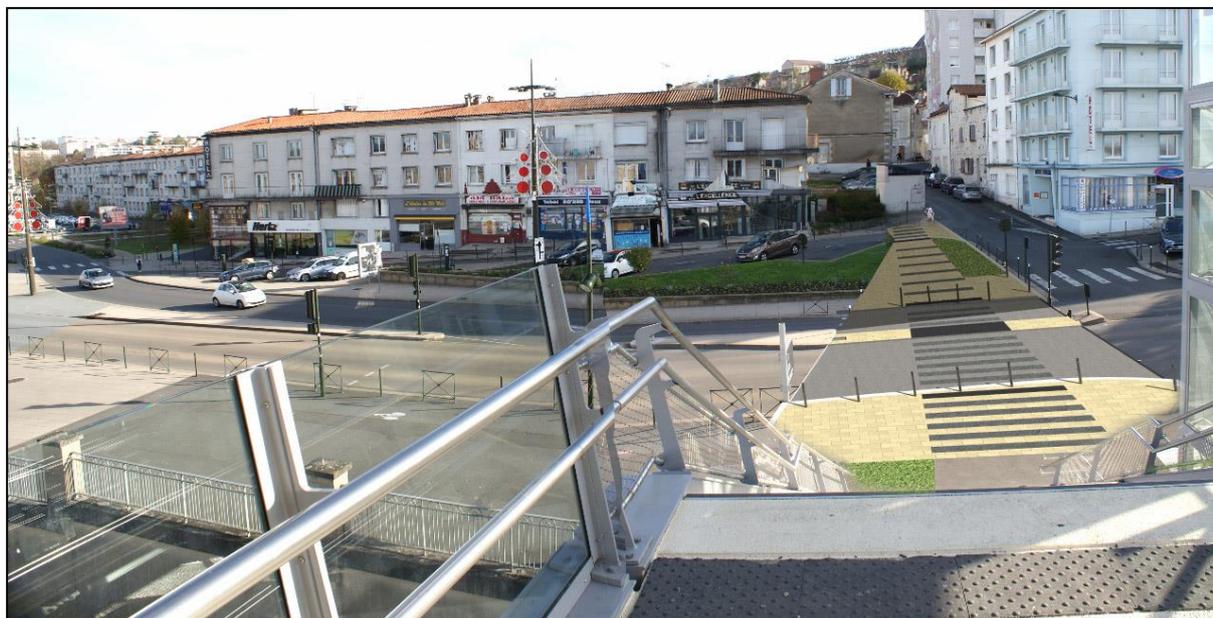
Travaux pied de passerelle Phase 2 Du 10 juillet au 4 Aout

CONTEXTE

La passerelle piétonne de la gare enjambant les voies ferrées fait partie intégrante de l'aménagement du quartier gare. Le pied de la passerelle est un espace intégré dans l'emprise globale du parvis. C'est l'une des dernières phases de travaux de l'ensemble du PEM (Pôle d'échange multimodal) gare d'Angoulême coté Est.

Du 3 au 21 octobre 2022, la première phase des travaux sur le trottoir au pied de la passerelle côté gare a été réalisée.

Cette première phase consistait à reprendre des enrobés au profit de dalles plus claires déjà présentes sur le parvis de la gare et la création d'espaces végétalisés accompagnés de plantation d'arbres.



Vue d'ensemble – Perse issue du permis d'aménager

PROGRAMME DES TRAVAUX

Les travaux de la seconde phase sont essentiellement programmés du **10 au 28 juillet** puis du 31 juillet au 4 août 2023 entre 22h et 2h pour la reprise d'enrobés.

Les objectifs du projet sont de valoriser et sécuriser les liaisons piétonnes dans un tissu très routier et d'intégrer les accès de la passerelle au parvis de la gare avec des matériaux homogènes. L'aménagement renforce la liaison vers les commerces en face de la passerelle et offre une ouverture vers le quartier Bel Air -Grand Fond. Ce second temps de travaux permettra donc de marquer de manière plus forte le passage piéton déjà existant en reprenant les traversées et les zones d'attentes.

Contrairement à la première phase, **ces travaux impacteront les circulations**. Les déviations sont présentées en annexes.

→ Les bus de la STGA et de la Région Nouvelle-Aquitaine ne seront pas déviés.

La passerelle et l'ascenseur restent accessibles durant toute la durée des travaux.

COMMUNICATION AUPRES DES USAGERS :

- Communiqué de Presse,
- Information sur les réseaux GrandAngoulême,
- Installation d'une bâche d'informations sur les barrières du chantier,
- Boitage riverains / commerçants autour du chantier, Plaquette info chantiers.
- Mise en place du plan de déviation par l'entreprise.

COÛT DES TRAVAUX :

Le coût global du projet est de 80 000€ HT, dont 40 000€ HT pour la première phase déjà réalisée et 29 000€ pour cette seconde phase.

Maitre d'ouvrage : Communauté d'agglomération GrandAngoulême

Maitre d'œuvre : GAMA

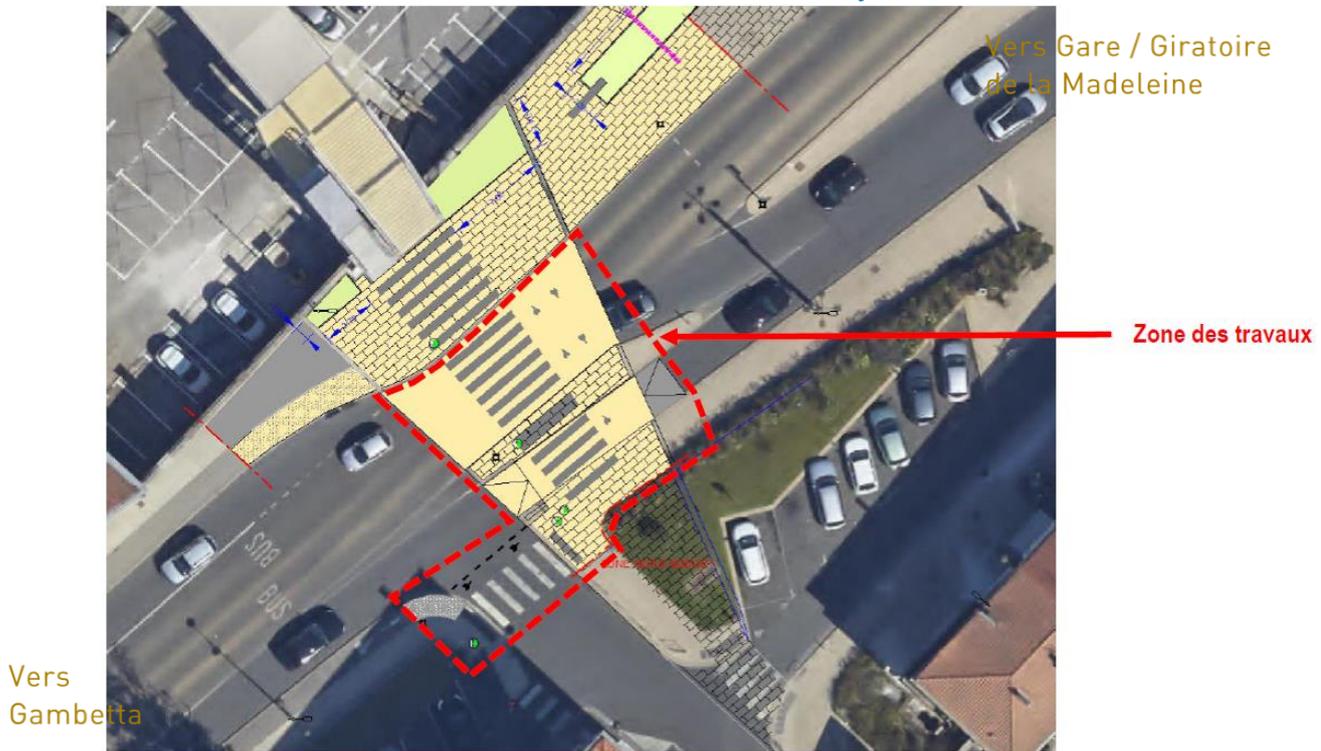
Entreprise travaux : Eiffage Routes

Pour rappel :

- Permis d'Aménager obtenu après instruction de l'ABF en janvier 2022 – Affichage administratif au printemps 2022.
- Présentation du projet aux élus VA (G. Chupin) + GA (D. Pérez) le 15 Mai 2022 avec un dossier définitif envoyé aux élus VA/GA le 31 Mai 2022 suite aux remarques.
- Présentation et accord des plannings travaux par les élus VA/GA (JP Gatelier, G. Chupin et D. Pérez) le 12 Septembre 2022.
- Présentation au Président (+ DG/Cabinet) du projet des plannings le 29 septembre 2022.
- Transmission des éléments techniques à la ville – Validation Mail 9 Juin
- Retours VA suite Note 30 Juin.

Annexe – Plan de phasage et déviations

ZONE D'INTERVENTIONS – PHASE 2 – 10 juillet au 4 Aout



TRAVAUX PHASE 2 – ETAPE 1 :

Réalisation du plateau et reprise de la fin de piste cyclable
Travaux du 10/07/2023 au 28/07/2023



Zone d'intervention

PRINCIPE DE DEVIATION (VL local)



-  Zone d'intervention
-  Route barrée
-  Sens circulation conservé
-  Circulation bus
-  Déviation (VL et accès commerces) mais interdit aux PL +3,5t

Les circulations bus ne sont pas impactées.

Le sens montant VL est maintenu.

Le sens descendant de l'avenue de Lattre de Tassigny sera barré.

Il est proposé de dévier le **trafic local – Accès Commerces** (accès Gare et Commerces) par l'avenue Gambetta. (Axe parallèle à Av. De Lattre de Tassigny)

Quelques places de stationnement devront être provisoirement condamnées afin de faciliter les girations VL ou camionnette dans le virage.

Les PL sont interdits.

→ Attention le trafic peut être important.

TRAVAUX PHASE 2 – ETAPE 2 :

**Réalisation du revêtement de la voie bus
Travaux DE NUIT (22h00 – 2h00)**

Entre le 31/07/2023 au 04/08/2023

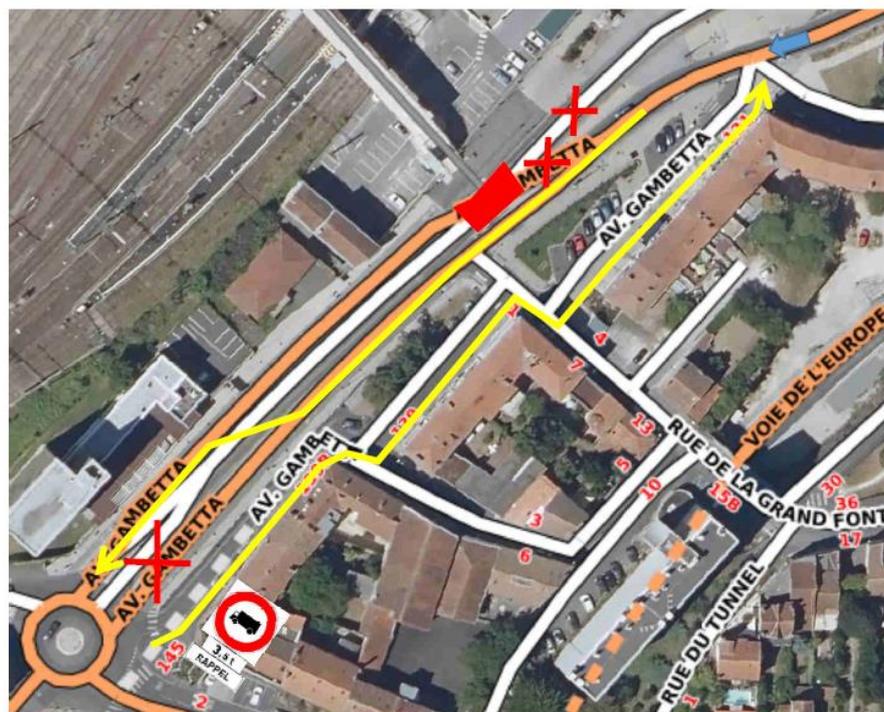


Zone d'intervention

TRAVAUX PHASE 2 – ETAPE 2 :

Réalisation du revêtement de la voie bus
Travaux DE NUIT (22h00 – 2h00)

Entre le 31/07/2023 au 04/08/2023



L'intervention débute à la fin du service de la STGA (21h40).

Le sens descendant de l'avenue de Lattre de Tassigny sera barré et continuera d'être dirigé par l'avenue Gambetta.

Le sens montant sera dévié par la voie descendante.

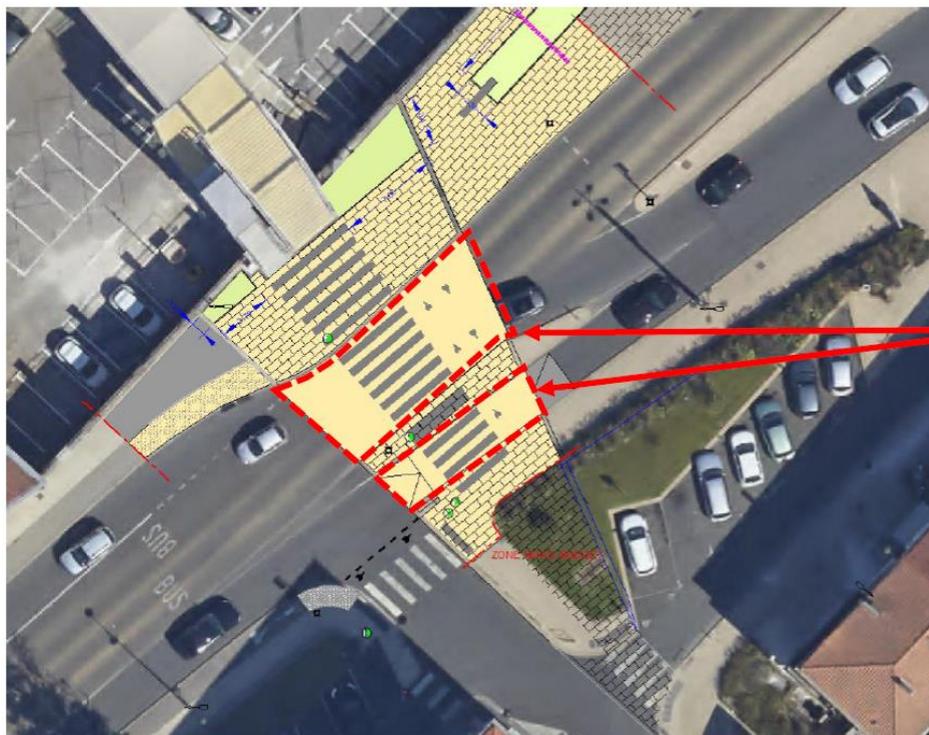
La voie bus sera interdite à la circulation à partir de 22h00.

La déviation pour les autres véhicules ne sera pas maintenue au regard de l'heure d'intervention.

TRAVAUX PHASE 2 – ETAPE 3 :

Réalisation des marquages (résine gravillonnée)

Date à déterminer - Durée 3 jours.



Zone d'intervention

Cette intervention n'interviendra pas avant un délai de 3 semaines après la réalisation des enrobés. (Semaine 35 du 29 au 31 Août entre le FFA – fin 27 Août - et la rentrée scolaire le 4 septembre).

Il s'agit pour cette phase de réaliser les marquages de la traversée piétonne + logo vélo. Ces interventions seront réalisées en horaire de nuit, 22h – Minuit.

CONTACT PRESSE

Pauline BARDOULAT

Chargée de communication et des relations presse

p.bardoulat@grandangouleme.fr

06 86 41 17 14 • | • 05 16 53 02 31